



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

### DÉLIBÉRATION N°DEL2026-166

#### Organisation et modalités de participation au concours « le plus beau chalet décoré » Marché de Noël 2026 (Évènementiel)

6.4

Rapporteur : Christophe LE CICLÉ

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 39 |
| Nombre de présents            | 26 |
| Nombre de pouvoirs            | 3  |
| Votants                       | 29 |

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures et trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

#### Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAÏBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AÏT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Valentino GAMBUTO

#### Étaient excusés

Caroline VABRE, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI  
Mathieu TRIBOUILLOIS et Véronique JULIÉ au point 11, Philippe RIVE du point 16 au point 18

#### Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Yasemin ALBAYRAK

#### Pouvoirs

Véronique JULIÉ donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Sophie WILLEMIN donne procuration à Ratko KLISURA, Christophe LE DORVEN donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Philippe RIVE donne procuration à André HOMPS à compter du point 16

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – [www.dreux.com](http://www.dreux.com)

Dans le cadre du Marché de Noël de la Ville de Dreux, il est proposé d'organiser un concours intitulé :  
**« Le plus beau chalet décoré ».**

Ce concours a pour objectif de valoriser l'investissement des exposants dans la décoration et l'animation du Marché de Noël, tout en contribuant à renforcer l'attractivité et l'ambiance festive de la manifestation.

Le concours se déroulera sur deux périodes distinctes :

- le week-end des Flambarts (11,12,13 décembre),
- du 18 au 24 décembre.

**Deux gagnants seront désignés pour chacune des périodes. Soit 4 gagnants au total.**

Le jury sera composé d'une délégation de représentants de la Ville de Dreux.

L'évaluation des chalets par le jury interviendra au cours de chaque période concernée.

Les critères d'évaluation porteront notamment sur :

- L'esthétique générale,
- La mise en valeur des produits,
- La qualité des illuminations et décorations,
- Le respect de l'esprit de Noël.

Les gagnants de chaque période se verront attribuer :

**Lot 1 : La gratuité de son droit de place pour le Marché de Noël 2027.**

**Lot2 : Une réduction de 50% du droit de place pour le Marché de Noël 2027.**

Un règlement de concours précisera les modalités de participation, les conditions d'attribution des récompenses ainsi que les critères de sélection. Il sera envoyé lors de la validation du dossier d'inscription.

Vu l'avis de la Commission culture, vie associative, citoyenneté, santé, sports, attractivité économique et animation du territoire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Christophe LE CICLÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité,

- Approuve l'organisation du concours « Le plus beau chalet décoré » dans le cadre du Marché de Noël.
- Approuve le règlement du concours annexé à la présente délibération.
- Approuve la grille de notation du jury annexée à la présente délibération.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Secrétaire de séance

  
Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,



  
Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux

le 30 SEP. 2026

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20260924-DEL2025-166-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2026  
Date de réception préfecture : 30/09/2026